

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLVII

LEVIS, AVRIL 1941

No 4

LES FILLES VENUES AU CANADA DE 1658 À 1661

“ En 1658, écrit Rameau (1), les ecclésiastiques de Saint-Sulpice exhortèrent et aidèrent de leur bourse un bon nombre d'hommes vertueux et de filles pieuses à aller s'établir à Montréal; il partit ainsi 60 hommes et 32 filles. . . Les 32 filles furent confiées à la soeur Bourgeois, qui veilla sur elles jusqu'à leur établissement. Il y avait aussi dans le même convoi 18 filles pour Québec, qui lui furent aussi remises en garde. ”

Ce texte de l'auteur de *La France aux colonies* a induit en erreur quelques-uns de nos historiens (2). Ce ne fut pas en 1658, mais en 1659 que Marguerite Bourgeois amena en tutelle son bataillon d'amazones. Embarquée à Québec pour la France, le 14 octobre 1658, elle ne fut de retour que le 8 septembre de l'année suivante.

Vingt-quatre nouvelles venues paraissent pourtant à nos archives d'août 1658 à février 1659 (3), dont 10 pour Québec et 14 pour Montréal. Ces chiffres sont considérables.

Monsieur de Maisonneuve, dans son voyage en France de 1656, n'avait pas dû oublier qu'on soupirait après des épouses dans sa chère colonie de Villemarie. Selon leur habitude les Prêtres de Saint-Sulpice et Monsieur de la Dauversière se chargèrent de trouver des sujets de choix. Aussi

(1) *La France aux colonies*, 1859, II, 283, note 10.

(2) Groulx. *La naissance d'une race*, p. 57; Malchelosse. *Mélanges*, t. 17, p. 98.

(3) En 1658, le premier navire parut le 11 juillet; le 16 juin en 1659. (V. *Journal des Jésuites*, éd. 1892, pp. 237, 258).

croions-nous que, mettant pied à terre à Montréal avec Monsieur de Queylus, le 12 août 1657, le gouverneur était entouré, non seulement de Nicole Duchesne et Marguerite Picard, déjà rencontrées plus haut, mais encore des quatorze jeunes personnes dont Basset dressa le contrat de mariage, de septembre 1658 à janvier 1659. L'année de noviciat au mariage imposée aux filles amenées en 1653, l'aura été également à celles qui débarquèrent en 1657.

Les marchands-armateurs Pierre Gaigneur et François Perron reçurent à leur bord et levèrent, au moins en partie, les dix nouvelles recrues de Québec. Le premier signe, le 11 août 1658 (Audouard, not.) au contrat de mariage de Marguerite Leboeuf, et c'est à lui que Pierre Cousseau acquitte le passage, estimé à soixante livres, de Marie Valade, sa nièce (Audouart, 4 août 1658).

Quant à François Perron, avec qui nous avons fait connaissance en 1657 (1), on constatera par la lettre suivante du gouverneur d'Argenson que ses intérêts privés lui faisaient parfois oublier ceux de la colonie.

D'Argenson, Kebec, ce 24 8bre 1658 (2)

Madame de la Pelleterie,

Madame Manse,

“ Il faut que je vous dise une chose qui vous divertira. C'est un jugement que j'ay rendu contre un marchand de La Rochelle appelé Péron. Il a esté assez insolent que de nous envoyer en ce pays une fille débauchée actuellement grosse et qu'il scavoit estre en cet estat. Je l'ay condamné à la ramener à La Rochelle, à toutes les dépends qu'il en pouvoit avoir fait et ceux qu'avoit fait celuy à qui il l'avoit donnée en service, et en 150 l. d'amende dont le tiers je le fais donner à l'hospital de Kebec. Cela remettra nostre pays en réputation, que l'on confond avec les Isles de St Christophe et empêchera les marchands de se charger de ce bétail. ”

Des 24 filles ou veuves, rencontrées pour la première fois en 1658, 9 étaient de la région parisienne, de la Picardie et du Nivernais, 6 du Maine et de l'Anjou, 8 du Poitou et du territoire rochelais, une enfin, restée sans alliance, de provenance inconnue. En voici la liste.

(1) Cf. *B. R. H.*, 1940, p. 340.

(2) *B. R. H.*, 1940, p. 346.

QUÉBEC

1. Barbe Valade, fille d'André, messenger à La Rochelle, et de Sara Cousseau, épouse 1^o à 15 ans, le 19 août 1658 (Contrat passé par Peuvret, notaire, le 4 en la maison de Pierre Cousseau, oncle de la fille) Michel Lhomme, de Bonnétable (Sarthe); 2^o le 28 janvier 1677, Jacques Lemeilleur, de Rouen.

2. Marguerite Leboeuf, fille de Guillaume, bourgeois de Troyes (Aube), et de Marguerite Millot, épouse à 18 ans, le 3 septembre 1658, Gabriel Lemieux, de Rouen, le contrat ayant été passé le 11 août par Audouart, notaire, en la maison de François Bissot.

3. Marie-Madeleine Triot, présente au précédent contrat (11 août 1658), était fille de Jacques, bourgeois de Paris, domiciliée paroisse de St-Nicolas-des-Champs, et de Catherine Guichard. Elle épousa, à 17 ans, le 10 septembre 1658, Charles Lefrançois, de Muchedent (Seine-Inf.), le contrat ayant été passé le 26 août par Audouart, en l'hôtel de la grande senéchaussée (2).

4. Marie Chartier, marraine à Québec, le 18 août 1658, de Pierre-Joseph Pinguet, fils de Noël, ne paraît plus après cette date.

5. Marie Ferra, fille de défunts Jean et Antoinette Hubert, du bourg et paroisse de Crèvecoeur (Oise), épousa à 20 ans, le 24 septembre 1658, Jacques Jahan, Sr de la Violette, tanneur, de Ste-Soulaine (auj. St-Louis) de Blois (Loir-et-Cher). Le contrat, par Peuvret, fut passé le 7 septembre chez le Sr Bissot.

6. Françoise Meunier, fille de Jacques et de Françoise Saulnier, de Chaniers (Charente-Inf.), épousa à 22 ans, le 30 septembre 1658, Pierre Dubois-Morel, de Senonches (Eure-et-Loir). Le contrat fut reçu par Audouart, le 8, en la maison d'Étiennette Després, veuve Guillemot du Plessis. Ils laissèrent une fille, Louise, mariée à Guillaume Le Tardif (contrat G. Rageot, le 16 avril 1679).

7. Jeanne Beausier, veuve de François Boisseau et

(1) Bibliothèque Nat., Nouv. Acq. Franç. 9328.

(2) Jean de Lauzon était alors grand-sénéchal.

fille de Jean et de Perrine Robin, venait de S.-Georges-du-Rosay (Sarthe). Elle épousa à 26 ans, le 14 octobre (contrat Audouart, le 26 sept.), Charles Palentin, de S.-Martin au faubourg S.-Marcel lès Paris. Sans enfant.

8. Gabrielle Barré, fille de Jacques et de Judith Du-sault (1), de S.-Nicolas de La Rochelle, passe à 19 ans un contrat de mariage, par-devant Audouart, not., le 11 novembre 1658, avec Pierre Labrecque, de Dieppe. Ce contrat ayant été annulé, elle en passe un second le 24 août 1659 (Audouart, not.), avec Guillaume Landry, fils de Mathurin, maître-tailleur d'habits, et de Damiane Desavis, de la Ventrouze (Orne), en présence de Marie Couillard, femme de François Bissot, sa maîtresse. Le mariage eut lieu le 14 octobre suivant.

9. Marie Bessonnet, fille de Jacques et de Marie Pé-rochoux, de S.-Gilles (-sur-Vie, Vendée), Poitou, épousa à 19 ans, le 28 novembre 1658, Pierre Cousseau dit Laviolette, cordonnier, de S.-Nicolas de La Rochelle.

10. Catherine Mathieu, fille de feu Claude et d'Hélène Charpentier, de Châlons-sur-Marne (Marne) épousa, à 27 ans, le 24 février 1659, François Truffley, de S.-Barthelemi de Routot (Eure). Le contrat fut passé, le 5, par Peuvret, not., en la maison d'Eustache Lambert.

MONTREAL

1. Marie Peurnain, fille de Jean Sr de la Faye et de Catherine Durand, de S.-Léger de Pouques (Nièvre) figure dans un acte de Basset du 1er septembre 1658 (2). Elle était veuve de Guillaume de la Bardillière lorsqu'elle épousa, à 27 ans, le 24 novembre 1659, Jacques Testard Sr de la Forest, négociant, de Rouen. Elle convola en troisièmes nocces, le 6 février 1668, avec Jacques Delamarque, aussi négociant.

2. Marthe Arnue, fille de feu Marc et de Louise Brodeux, baptisée à Ste-Marguerite de La Rochelle le 2 septem-

(1) L'acte de Confirmation de Gabrielle Barré, 1er février 1660 à Château-Richer, la dit fille de Jacques et de Marie Forget, de S.-Sauveur, évêché de La Rochelle.

(2) E.-Z. Massicotte, *Mém. de la Soc. Royale*, 1913, sect. I, p. 29.

bre 1632, épousa le 16 septembre 1658 (contrat reçu le 2 par Basset) Pierre Richomme (Richaume) de Brouage (Char. - Inf.).

3. Elisabeth Gobinet, fille de feu Nicolas et de Marguerite Lorgeleux, de Gonesse (Seine-et-Oise) épousa à 16 ans, le 16 septembre 1658 (contrat de Basset, le 9) Paul Benoist, de Châtillon-en-Bazois (Nièvre).

4. Marie Bidart, fille de feu Guillaume, maître maréchal, et de Catherine Neuchet (contrat) ou Mochet (acte), de S.-Pierre d'Alençon (Orne), épousa à 26 ans, le 23 septembre 1658 (contrat de Basset, le 9) Honoré Dasny, de Mont-Louis (Indre-et-Loir).

5. Jeanne Godart, fille de Robert et d'Antoinette Grandpierre, de Charly (Aisne), épousa 1° à 20 ans, le 23 septembre 1658 (contrat de Basset, le 14) Simon Le Roy, du village de la Bretonnière, paroisse de Ligron (Sarthe), et 2° le 20 novembre 1662 (contrat de Basset, le 23) Pierre Pigeon de Ste-Geneviève de Vanves (Seine).

6. Françoise-Jacqueline Nadreau, fille de feu Jacques, tailleur de pierre, de La Flèche (Sarthe) et de feu Marie Lebrun, de l'île Oléron, épousa 1° à 18 ans, le 23 septembre 1658 (contrat de Basset, le 14) Michel Louvard, meunier, d'Hambert (Mayenne), et 2° le 18 juin 1663, Michel André de La Cambe (Calvados). Elle n'eut d'enfants que du second lit.

7. Marguerite Sauviot, soeur utérine de Marthe Arnue (supra), fille de feu Jean et de Louise Brodeux, fut baptisée à Ste-Marguerite de La Rochelle, le 14 juillet 1641, et tenue sur les fonds par Nicolas Denys, capitaine de marine, et Marguerite Lafuyte, sa future épouse. Elle épousa, le 16 septembre 1658 (contrat, Basset, le 15), Jacques Mousseaux, d'Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire).

8. Marthe Autreuil (acte) ou Le hautreux, fille de René et de Françoise La Chauvallièrre, de S.-Germain de Noyen (Sarthe), épousa à 16 ans, le 16 septembre 1658 (contrat, Basset, le 15), Pierre Chauvin, de Vion (Sarthe).

9. Jacqueline Lagrange, fille de feu Jean maître maçon, de S.-Nicolas de Boulogne (Pas-de-Calais) et de Marguerite Bourré, de Licques (Pas-de-Calais), épousa 1° à 18

ans, le 16 septembre 1658 (contrat, Basset, le 15), Michel Théodore veuf de Renée Didier (acte) ou Girardin (contrat), de S.-Pierre-du-Boil, à Tours (Indre-et-Loire); 2° en 1664, Laurent Glory; 3° en 1681, Nicolas Ragueneau.

10. Louise Garnier, fille de défunts Charles et Françoise Labraye, de Bazouges (-sur-le-Loir, Sarthe), épousa à 22 ans 1° le 16 septembre 1658 (contrat, Basset, le 1er septembre) Jean Pichard, de Rouez (Sarthe); 2° le 19 septembre 1661 (contrat, Basset, le 4), Jacques Morin de S.-Germain-du-Val (Sarthe).

11. Renée Lopé, fille de défunts Jean et Marie Després, de S.-Jean-de-la-Motte (Sarthe), épousa à 15 ans, le 23 septembre 1658 (contrat, Basset, le 20) Jean Valiquet, Sr de la Verdure, de S.-Vincent du Lude (Sarthe). Au contrat assistent deux cousins de la future: Pierre Raguideau, Sr de S.-Germain, et Sébastien Odiot (Audiot).

12. Marie Frit (acte) ou Fry (contrat), fille de défunts Gaspard et Françoise Viet, de S.-Martin de Château-Thierry (Aisne), épousa 1° à 27 ans le 7 octobre 1658 (contrat, Basset, le 22 septembre) Léger Haguenier, de Ste-Cécile au diocèse du Mans; 2° en 1663 (contrat, Basset, le 23 septembre) Alexis Béranger, fils de Vincent et de Marguerite Cochois, de S.-Jean d'Elbeuf (Seine-Inf.).

13. Jeanne Hérault, fille de défunts François et Marie Juqueline (contrat), de Ste-Radegonde de Poitiers, épousa à 27 ans, le 22 octobre 1658 (contrat, Basset, le 12), René Filastreau, scieur de long, de S.-Antoine d'Angliers (Vienne).

14. Marie Pacrau, fille de feu Jacques, marchand, du bourg de Criteuil, paroisse d'Ambleville (Charente), et de Débora Balet, du village de Begoux, paroisse de Sonnevillle (Charente), épousa 1° à 30 ans, le 13 janvier 1659 (contrat, Basset, le 2) Fiacre Ducharme, dit la Fontaine, maître-menuisier, de S.-Benoît de Paris; 2° le 14 février 1678 (contrat, Maugue, le 16) Antoine Pichon dit Duvernay.

1659

L'année 1659 fut pour Montréal ce qu'avait été 1639 pour Québec: elle dota la petite peuplade d'institutrices et

d'hospitalières par l'arrivée des Soeurs de Saint-Joseph de La Flèche et de compagne pour Marguerite Bourgeois. A ces généreuses filles se joignait, pour Villemarie seulement, une recrue excédant 100 personnes où l'élément féminin était considérable.

Des historiens, à la suite de Faillon (1), ont affirmé que Marguerite Bourgeois avait, en cette occasion, conduit 32 filles à Montréal (2). Le chiffre se trouve dans l'*Histoire du Montréal* de Dollier de Casson, mais le texte de cet auteur n'a pas, croyons-nous, la portée que Faillon lui accorde. Au reste, le voici: "Quant à son retour, Mlle Mance avoit trouvé bon qu'elle (Marguerite Bourgeois) se rendit la première à La Rochelle avec une compagnie de 32 filles qu'elle amenoit avec elle pour le Montréal, auxquelles cette bonne soeur a servi de Mère dans ce voyage, pendant toute la route et même jusqu'à ce qu'elles aient été pourvues..." (3).

Peut-être la soeur Bourgeois a-t-elle servi de mère à trente-deux filles de Paris à La Rochelle et encore au-delà durant la traversée; mais ces trente-deux filles n'étaient pas toutes destinées à la colonie de Montréal. Nous avons là-dessus la parole même de la fondatrice de la Congrégation Notre-Dame. De son départ de Paris elle écrit: "Nous étions environ 16 filles pour Montréal, sans compter d'autres filles pour Québec" (4). Le rôle des passagers du *Saint-André* (5), qui transporta la recrue de 1659, confirme notre conclusion. Ce navire avait pris à son bord, à destination de Montréal, 47 personnes de sexe féminin, à savoir: treize femmes mariées accompagnées de 9 fillettes dont une, Urbaine Hodiau d'âge nubile; 3 hospitalières: les soeurs de Bresolle, Macé et Maillet; Marguerite Bourgeois

(1) *Mémoires particuliers*, t. I, pp. 121-122, 187-188; *Hist. de la Colonie française*, t. II, p. 352.

(2) Rameau, *La France aux colonies*, 1859, t. II, p. 283, note 10; J.-Edm. Roy, *Mém. Soc. Royale*, 1894, sect. I, p. 155; de Bonnault, *Bull. rech. hist.*, 1932, p. 337, etc.

(3) *Histoire du Montréal*, édit. 1868, p. 136.

(4) Ecrits autographes de Soeur Bourgeois, cités par Faillon, *Mém. part.*, t. I, p. 120.

(5) Publié par E.-Z. Massicotte dans *Canadian Antiquarian*, 1913, pp. 79-90.

et ses quatre compagnes destinées à la Congrégation: Melles Chastel, Croleau, Raisin et Gauchet; enfin, outre Melle Mance, seize filles qui formaient, à proprement parler, le contingent de filles à marier pour Montréal (1).

Tout ce monde, après trois mois de contretemps à La Rochelle, s'embarqua sur le *Saint-André*, commandé par le capitaine Poulet, qui mit à la voile le 2 juillet 1659. Après une traversée des plus pénibles, le navire mouilla enfin le 7 septembre devant Québec. Le 29, Marguerite Bourgeois, accompagnée de sa petite troupe, mettait pied à terre à Villemarie (2).

RECRUE DE MONTRÉAL

1. Louise-Thérèse Le Breuil, fille de défunts Jean et Marie Lecomte, de Soujart (Sougéal, Ile-et-Vilaine), passa d'abord à 23 ans, le 3 octobre 1659 (Basset, not.) un contrat de mariage, qui fut annulé, avec Sylvestre Vacher dit Saint-Julien, puis elle épousa 1° le 24 novembre (contrat, Basset, le 11) Marin Deniau, veuf de Marie Hague, de Luché (Sarthe); 2° à Laprairie, le 29 octobre 1678, Charles Boyer, de Vançais (Deux-Sèvres).

2. Catherine Charles, fille de défunts Samuel et Françoise Cocher, du bourg de Charenton-Saint-Maurice (Seine), près Paris, épouse à 21 ans, le 26 octobre 1659 (contrat, Basset, le 3) Urbain Jetté, de Saint-Pierre de Verrin près La Flèche (Verron, Sarthe), d'après l'acte de mariage, ou de Saint-Germain en Anjou (Saint-Germain-du-Val, Sarthe) d'après le contrat.

3. Françoise Du Verdier dit Saunier, fille de Gilbert et d'Antoinette Torchein, demeurant à Paris, rue des Canettes, paroisse Saint-Sulpice, faubourg Saint-Germain, épouse 1° à 21 ans, le 20 octobre 1659 (contrat, Basset, le 3), Pierre Lorrain, veuf de Françoise Heulin. Elle convola en

(1) Marie de l'Incarnation écrivait en 1659 (Lettre 141e, édit. 1876, t. 2, p. 140): "L'on y va faire (à Montréal) tout d'un coup l'établissement de 30 familles, le dernier vaisseau ayant amené à cet effet un grand nombre de filles". 13 femmes mariées et 16 filles à établir donnent sensiblement le chiffre de 30 familles.

(2) Cf. E.-Z. Massicotte, l. c. pp. 74-76.

deuxièmes, troisièmes et quatrièmes noces avec Jean Le Roy (1687), Thomas Morteseigne (1690) et Bernard Dumouchel (1697).

4. Denise Lemaistre, fille de Denis, demeurant à Paris rue Saint-Antoine, paroisse Saint-Paul, et de feu Catherine Deharme (acte) ou Desharme (contrat), passe le 5 octobre 1659 un contrat de mariage (Basset, not.) avec André Heurtebise, de Roëzé (Sarthe), qui meurt avant le mariage et est inhumé le 2 décembre; puis elle épouse à 23 ans, le 26 janvier 1660 (contrat, Basset, le 10), Pierre Perras dit Lafontaine, fils de défunts Pierre et Jeanne Lasnier, de S.-Jean-du-Perrot, La Rochelle; 2° à Laprairie, le 9 octobre 1684, François Cahel.

5. Madeleine de la Fabrequet, d'origine inconnue, inhumée le 5 octobre 1659, "arrivée de France depuis quinze jours" (Reg. paroissial).

6. Elisabeth Camus, fille d'honnêtes personnes Monsieur et Madame Le Camus (contrat), Pierre Camus, marchand demeurant à Paris, rue S.-Denis, paroisse S.-Sauveur, et Jeanne Charles (acte), épouse à 14 ans, le 26 octobre 1659 (contrat, Basset, le 6), Louis Gueretin, natif de Daumeray (1) (Maine-et-Loire).

7. Marie Polo, fille de défunts Étienne, cloutier, et de Marie Nardine, de Saint-Sauveur de La Rochelle, fut engagée le 18 juin 1659 par Judith Moreau, supérieure de l'Hôtel-Dieu de S.-Joseph (Demontreau, notaire à La Rochelle). Elle épousa à 15 ans, le 25 novembre 1659 (contrat, Basset, le 23 octobre), Daniel Panier, de Saint-Nicolas de La Rochelle.

8. Catherine Lotier, fille de feu Adrien, peintre à Paris, demeurant rue Sainte-Marguerite, paroisse Saint-Sulpice, et d'Anne Desdames, épousa 1° à 18 ans, le 25 novembre 1659 (contrat, Basset, le 29 octobre), Adrien Léger, de Sainte-Marguerite (2) au diocèse de Rouen; 2° le 8 août 1661 (contrat, Basset, le 29 mai), Mathurin Jousset, de S.-Germain-d'Arcé (Sarthe).

(1) Le contrat de mariage fait venir Louis Gueretin de Varennes, pays d'Anjou; celui-ci fut baptisé à Daumeray le 28 juin 1625.

(2) Probablement Sainte-Marguerite-de-Duclair (Seine-Inf.).

9. Françoise Duverger, fille de Jean-Jacques, demeurant à Paris, rue des Boucheries, paroisse Saint-Sulpice, et de feu Suzanne de Laval (1), épousa 1° à 23 ans, le 18 novembre 1659 (contrat, Basset, le 3), Simon Galbrun, de Verron (Sarthe); 2° le 29 juin 1671 (contrat, Basset, le 8 février), Jean Boulin, dit Léveillé, fils de Michel et de feu Mélaïne Tisserant, du village de l'Épinay-sur-Orge (Seine-et-Oise), paroisse Saint-Leu, diocèse de Paris.

10. Marguerite Rebours, fille de Martin, marchand et bourgeois de Paris, demeurant rue Mouffetard, paroisse Saint-Médard, faubourg Saint-Marcel, et de Suzanne Rousset, épousa 1° à 14 ans, le 24 novembre 1659 (contrat, Basset, le 15), Pierre Raguideau, de La Flèche (Sarthe); 2° le 14 juin 1666, Jacques Guitaut.

✓ 11. Catherine Marchand, fille de défunts Pierre et Geneviève Lespine, de Saint-Sulpice, Paris, épousa à 25 ans, le 7 janvier 1660 (contrat, Basset, le 4 décembre 1659), Laurent Archambault, de Dompierre-sur-Mer (Charente-Inf.).

12. Etiennette Aleton, fille de feu François et d'Antoinette Parillay, avait été baptisée à La Flèche (Sarthe), le 13 novembre 1638. Elle épousa 1° le 7 janvier 1660 (contrat, Basset, le 9 décembre 1659), Marin Heurtebise, frère d'André (supra), de Roëzé (Sarthe); 2° le 13 juin 1672 (contrat, Basset, le 12), Barthélemi Vinet, de Saint-Pierre-de-Juillers (Charente-Inf.); 3° à Lachine, le 18 octobre 1689 (contrat, Basset, le 13 décembre 1688), Claude Garigue, maître menuisier. Etiennette Aleton fit annuler ce contrat le 16 avril 1689 (Adhémar, not.), dans le dessein de se retirer dans un couvent, mais se ravisa par la suite.

13. Suzanne Duverger, soeur de Françoise (v. plus haut), avait 18 ans lorsqu'elle épousa, le 2 août 1660 (contrat, Basset, le 4 juillet), Marc-Antoine Galibert, de Fauguerolles (Lot-et-Garonne), au diocèse d'Agen.

(1) Au contrat de mariage de Suzanne Duverger, soeur de Françoise (Basset, 4 juillet 1660), les parents sont dits: "de Londres, en Angleterre".

14. Marguerite Maclin (1), amenée au Canada par Marguerite Bourgeois (2), était fille de défunts Nicolas et Suzanne N... (3). Elle épousa 1° à 14 ans, le 23 octobre 1662 (contrat, Basset, le 14), Jean Cicot, de Dolus (Charente-Inf.); 2° le 18 août 1667 (contrat, Basset, le 3 juillet), Nicolas Boyer, de La Rochelle.

15. Perrine Picoté de Belestre, fille de François, conseiller et médecin du roi, à Paris, et de Perrine Lambert, fut amenée au Canada par Melle Mance (4). Entrée à l'Hôtel-Dieu de Montréal, elle ne persévéra pas (5), et épousa, le 2 septembre 1664, Michel Godefroy de Lintot.

16. Catherine Gauchet de Belleville, venue, comme la précédente, avec Melle Mance, était parente de M. Souart, P. S. S., et fille de Claude Gauchet Sr de Belleville et de Suzanne Dufeu. Entrée aussi à l'Hôtel-Dieu, elle en sortit et épousa à 21 ans, le 26 novembre 1665, Jean-Baptiste Migeon de Branssat, de Moulins (Allier), lieutenant-général à Montréal. Devenue veuve, elle obtint de rentrer à l'Hôtel-Dieu, où elle décéda le 14 mai 1721, après quinze ans de vie religieuse (6).

17. Aimée ou Edmée Chatel, fille d'un notaire apostolique de Troyes, suivit soeur Bourgeois à Montréal afin de s'y consacrer à l'enseignement (7). Pourtant, le 3 avril 1661 (Basset, not.), elle s'engageait "pour la vie" à Marie-Barbe de Boullougne, veuve de Louis D'Ailleboust, qu'elle suivit à l'Hôtel-Dieu de Québec, où elle mourut en 1695 (8).

18. Anne Hioux ou You, de Paris, amenée, semble-t-il, pour s'établir à Montréal, prit la place de mademoiselle Gauchet à la Congrégation, dont elle fut "la première recrue en forme à la communauté", écrit soeur Bourgeois (9).

(1) M. E.-Z. Massicotte (*Mém. de la Soc. Royale*, 1913, sect. I, p. 34) a lu, par erreur, "Marguerite Martin".

(2) Faillon, *Mémoires part.*, 1853, t. I, p. 118.

(3) Tanguay a lu, à l'acte du mariage: "ses père et mère" par "Larose, sa mère".

(4) Soeur Morin, *Annales de l'Hôtel-Dieu*, édit. 1921, p. 103.

(5) Soeur Morin, l. c., p. 140.

(6) Marie-Claire Daveluy, *Jeanne Mance*, p. 210.

(7) Faillon, *Mém. part.*, t. I, pp. 116-118.

(8) Cf. Soeur Morin, l. c., pp. 142-143; *Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, édit. 1939, p. 178 et passim.

(9) Cf. Faillon, *Mém. part.*, t. I, p. 120.

19. Marie Cholet (ou Chaullet), la seule dont le nom n'apparaît pas sur le rôle du *Saint-André*, était fille de feu Jean et de Catherine Héraut, de La Rochelle. Elle épousa à 22 ans, le 6 mars 1660 (contrat, Basset, le 22 février), Jean Chaperon, fils de Jean et de Jeanne Poireau, de Saint-Nicolas de La Rochelle.

QUÉBEC

Nos archives contiennent, du 13 juillet 1659 au 24 février 1660, 24 noms nouveaux de filles ou veuves, dont 23 à Québec, et une, Noëlle Landeau, aux Trois-Rivières. Nous les mentionnons dans l'ordre chronologique de leur apparition. Le *Saint-André*, sur lequel s'était embarquée Marguerite Bourgeois, n'ayant abordé à Québec que le 7 septembre, les premières filles dont les noms suivent n'ont pu évidemment faire partie de son groupe.

1. Isabelle ou Elisabeth Targer, fille de feu Daniel, marinier, et de Louise Martin, et veuve de Simon Piat, épouse le 4 août 1659 (contrat Audouart, 13 juillet), Mathurin Gerbet ou Gerbert, fils de Jean et de Perrine Pellet, de Saint-Pierre de Nantes (Loire-Inf.).

2. Madeleine Surget, présente au contrat de mariage de la précédente, le 13 juillet 1659, était de Soubise (Charente-Inf.). Fille de feu François Surget et de Marguerite Girault, elle épouse 1° à 23 ans, le 28 septembre 1659 (contrat, Audouart, le 5), Jean Clément, fils de Jean et d'Anne Martin, de Nancy (Meurthe-et-Moselle); 2° à l'Ange-Gardien, le 22 septembre 1693 (contrat Jacob, père, le 17), Jacques Murette, veuf de Marie Paget.

3. Louise Gelé (sic), veuve de Mathurin Robert, marchand, de Saint-Nicolas de La Rochelle, épouse à 43 ans, le 25 août 1659 (contrat, Audouart, le 10 août), Pierre Clément, meunier, fils de Jean et de Jeanne Martin, de Saint-Pierre de Surgères (Charente-Inf.). Sans enfant.

4. Louise Cocu, d'origine inconnue, est confirmée à Québec, à 24 ans, le 10 août 1659. Sans alliance.

(1) Le curé de Québec, l'abbé Torcapel, n'indique d'ordinaire que les noms des conjoints aux actes de mariage d'avril 1659 à août 1660. Aussi avons-nous dû emprunter notre documentation aux contrats de mariage.

5. Léonarde Lepoigneux, d'origine inconnue, est confirmée à Québec, le même jour que la précédente. Sans alliance.

6. Noëlle Landeau (sic), fille de Jean, laboureur, et de Marie Aubert, fut baptisée à Jauzé (Sarthe) le 2 novembre 1638. Ses parents n'étaient plus lorsqu'elle épousa 1° aux Trois-Rivières, le 12 août 1659 (contrat entériné le 24 juin 1660 par Ameau, not.), Jean Baudouin, de Courcival (Sarthe); 2° encore aux Trois-Rivières le 9 juin 1663 (contrat, Ameau, le 20 janvier), Louis Detreau (Tetreau), de Louin (Deux-Sèvres).

7. Antoinette Durand, fille de Guillaume et de Marguerite Letellier, de Saint-Godard, de Rouen, épousa 1° à 23 ans, le 18 septembre 1659 (contrat, Audouart, le 4), Marin Duval, fils de Marin et de Catherine Dubreuil, de Saint-Aubin, en Normandie; 2° le 13 août 1661 (contrat, Audouart, le 14 juillet), Nicolas Delaunay, de Tourouvre (Orne). Louis Dailleboust et Maisonneuve signent au premier contrat.

8. Françoise de Pois ou de Pouay, d'origine inconnue, assiste le 5 septembre 1659 au contrat de mariage de Madeleine Surget (Audouart, not.). Elle est confirmée à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 3 juin 1664, à 64 ans. Sans alliance.

9. Elisabeth Dugeon épouse à 17 ans, à Québec, le 7 octobre 1659, en présence de Paul de Rainville, son oncle, et de Pierre Tremblay, son cousin, Jean Lehoux, fils de Jacques et de feu Léonarde Chaline, de la Ventrouze (Orne) (1).

10. Jeanne Mailleteau de Richecourt (2), fille de feu Paul et de Marie Gaubert, de Saint-Jean de la Cassine (Ardenes), épouse 1° à 14 ans, le 4 novembre 1659 (contrat, Audouart, s. d.) Jean Foucher, fils de Pierre et de feu Jeanne Troplongue, de Cressac (Charente); 2° à Montréal, le 11 août 1676 (contrat, Basset, le 27 juillet), Jean Le Roy, du bourg de Saint-Julien, près Poitiers.

(1) V. *Bull. des Rech. Hist.*, 1939, p. 6.

(2) Appelée "de Richecourt" à son premier mariage et "Mailleteau" au second.

11. Damoiselle Anne Le Chevalier, d'origine inconnue (1), épouse, le 4 novembre 1659, Pierre Pinguet, natif de Tourouvre (Orne) (2).

12. Catherine de Latour, fille de François, maître chirurgien, et de Catherine Charlay, de Saint-Eustache, de Paris, épouse, à 21 ans, le 17 novembre 1659 (contrat, Audouart, le 9), Jean Cordeau dit Deslauriers, fils de Bastien et de Lubine Chappelière, de Dangeau (Eure-et-Loir).

13. Marie Teste (sic), fille de Jean et de Louise Talon-neau, de Notre-Dame-de-Cogne de La Rochelle, épouse à 21 ans, le 24 novembre 1659 (contrat, Audouart, le 11), Antoine Pepin, fils d'André, marchand au Havre (Seine-Inf.), et de Jeanne de Bourville.

14. Marie Viez (non Vivier), fille de Robert Sr de la Motte, premier sergent d'une compagnie du régiment des Gardes, et de Xainte Paulin, épouse à 16 ans, le 27 novembre 1659 (contrat, Audouart, le 23), Hubert Simon, fils de Guillaume, demeurant au village de Vanves (Seine), près Paris, et de Sébastienne Doublet.

Marie Viez était soeur utérine de Marguerite Breton, mariée en 1651 à Nicolas Patenôtre (3).

15. Damoiselle Marie-Charlotte de Poitiers, présente au contrat de mariage de la précédente (23 novembre 1659), était fille de défunts Pierre-Charles de Poitiers Sr du Buisson, capitaine d'infanterie, et de Damoiselle Hélène de Belleau, demeurant au Petit-Espagne à une lieue de Montdidier (Somme), lorsqu'elle épousa 1^o à 18 ans, le 12 octobre 1660 (contrat, Audouart, le 2 mai), Joseph Hébert; 2^o le 11 janvier 1667 (contrat, G. Rageot, le 10), Simon Lefebvre sieur Angers, de Tracy-le-Bas (Oise).

Au premier contrat assistent, outre le gouverneur d'Argenson, Marie Lefieux (Viez), femme de Hubert Simon, et Damoiselle Anne Chevallier, femme de Pierre Pinguet, Sr de la Clardière.

16. Marie Languille, fille de Thomas et de Marie Benne, de Pruniers (Loir-et-Cher), épouse à 24 ans, le 26 jan-

(1) Tanguay la dit "fille de Charles Lechevalier, chirurgien". Aucun texte à notre connaissance ne prouve cette filiation.

(2) Cf. Godbout, *Origine des familles can.-franc.*, t. I, p. 170.

(3) V. *Bull. des Rech. Hist.*, 1939, p. 266.

vier 1660, Richard Grouard, de Flancourt (1) (Eure); 2° le 29 octobre 1667 (contrat, G. Rageot, le 23), François Hurault, de Sainte-Catherine, d'Orléans.

17. Jeanne Analin, du diocèse du Mans, est confirmée au Château-Richer, le 2 février 1660. Sans alliance.

18. Renée Cosset, du diocèse de Luçon, est confirmée avec la précédente. Sans alliance.

19. Suzanne de Peré, du Béarn, confirmée avec les précédentes. Sans alliance au Canada. Nous la croyons identique à Suzanne Peré, soeur des marchands canadiens Jean et Arnauld Peré, laquelle assiste au contrat de mariage de son frère Jean à La Rochelle, le 23 avril 1669 (Teuleron, not.).

20. Françoise Guillet, de La Rochelle, confirmée avec les précédentes. Sans alliance.

21. Louise Duval, fille de Jean, au service de Mr Le Lièvre, intendant de la généralité de Paris, en sa terre de Grange-le-Roy (les Granges-le-Roi, Seine-et-Oise), et de Jeanne Lorin, épouse 1° à 19 ans, le 9 février 1660 (contrat, Audouart, le 7), Pascal Lemaistre, de Champfremont (Mayenne); 2° à Montréal, le 17 février 1681 (contrat, Maugue, le 15), Pierre Juineau, fils de Claude et de Marie Morin, de Saint-Pierre de Dijon (Côte-d'Or).

22. Marie Herpe signe le 7 février 1660 au contrat de mariage de la précédente. Origine et destinée inconnues.

23. Jeanne Hannot, du diocèse de Lisieux, est confirmée à 55 ans à Québec, le 24 février 1660. Sans alliance. Elle pourrait être parente de Jacques Anet, de Heurtevent, au diocèse de Lisieux.

1660

Dans la période qui va du 12 juin 1660 au 22 août 1661, dates d'arrivée des premiers bateaux, nous ne trouvons que trois noms à mentionner.

1. Marguerite-Cécile Pereau, fille de Geoffroy et de Marie-Cécile Verrier, de Nemours (Seine-et-Marne), passe un contrat de mariage le 26 septembre 1660 (Audouart,

(1) Ferland, *Histoire du Canada*, édit. 1861, t. 1, p. 512.

not.) avec Elie-Joseph Gauthier, fils de Samuel et de Hilaire Gourlatière, de Notre-Dame de Celles (-sur-Belle, Deux-Sèvres). Ce contrat fut annulé. Sans alliance.

2. Madeleine Miclot (1) fut mariée à 30 ans, probablement durant l'été de 1660, à Jacques Gratiot, qui habitait Trois-Rivières dès 1658. Ils y font baptiser leur premier enfant Jacques, le 25 avril 1661.

3. Madeleine Mulloys de la Borde arriva au Canada une année après les Hospitalières de La Flèche (2), en 1660 par conséquent. Fille de défunts Thomas et Sébastienne Hébert, de Saint-Honoré de Blois (Loir-et-Cher), elle épousa à 28 ans, à Montréal, le 20 juin 1664, Étienne Pezard de la Touche, de Blois.

1661

L'immigration féminine, arrêtée, semble-t-il, en 1660, reprit en 1661. Du 22 août 1661 au 5 juin 1662, dates d'arrivée des premières voiles à Québec, nous relevons 20 nouveaux noms dans nos archives. Voici leur répartition par pays d'origine: région de La Rochelle et Poitou: 5; région de Paris: 5; Normandie: 4; Picardie: 4; de provenance inconnue: 2. Trois: Jeanne Godin, Christine Reynier et Marguerite Rousart, sont signalées dans le district des Trois-Rivières, les 17 autres dans celui de Québec.

1. Françoise Gosse (Gausse), fille de Maurice et de Marguerite Blée (acte de mariage) ou Cler (contrat), de Saint-Martin de Noyon (Oise), épouse 1° à 22 ans, le 12 septembre 1661 (contrat, Audouart, le 31 août), Nicolas Durand, de Montreuil sous le bois de Vincennes (Montreuil-sous-Bois, Seine); 2° le 28 mai 1663, Robert Laberge, fils de Jacques et de Marie Poitevin, de Colombières (Calvados).

2. Jeanne-Angélique Brière, fille d'Adrian, bourgeois de Paris, et de Madeleine de la Varanne (acte de mariage)

(1) Ce nom a été orthographié: Michelot et Michelande. Tanguay a tort d'écrire: Michelande.

(2) Soeur Morin, *Annales de l'Hôtel-Dieu*, éd. 1921, p. 141. Voir sur cette demoiselle: Faillon, *Vie de Mademoiselle Mance*, t. 1, p. 211; E.-Z. Massicotte, *Mém. de la Soc. Royale*, 1913, sect. 1, p. 39.

ou de la Varenne (contrat), de Saint-Sauveur de Paris, épouse à 26 ans, le 22 septembre 1661 (contrat, Audouart, le 7), Adrien Sédilot. Sans enfant.

3. Romaine Boudet, présente au contrat de mariage de la précédente (7 septembre 1661), fille de feu Pierre, maître cordonnier, du bourg d'Argueil (Seine-Inf.), et de Marguerite Lieubray (contrat de mar.), épouse 1° à 18 ans, le 19 septembre 1661 (contrat, Audouart, le 11) Jean Lenormand, veuf de Jacquette Vivray (Vivier); 2° le 5 juin 1666 (contrat, Duquet, le 26 mai) Romain Becquet, du Bec (-de-Mortagne, Seine-Inf.).

4. Jeanne Pelletier, présente au mariage de Jeanne-Angélique Brière (7 septembre 1661), fille de feu Simon, maître charron à Paris, domicilié paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, et de Marie Larche, épouse à 22 ans, le 12 septembre 1661, Claude Charland, de Châteauroux (Indre).

5. Adriane Leclerc, fille de Louis, bourgeois, et de Périnnette Coquillart, de Saint-Denis au diocèse de Laon (acte de mariage) ou de Vaux sur Èsve (1) en l'archidiocèse de Rheims (contrat), épouse 1° à 21 ans, le 12 septembre 1661 (contrat, Audouart, le 7) Romain Duval; 2° le 15 juin 1662 (contrat, Duquet, le 4), Nicolas Hamelin, de Saint-Mathurin de la Daguenière (Maine-et-Loire).

6. Marguerite Leclerc, fille de Jean et de Perrette Brunel, baptisée à Saint-Remi de Dieppe (Seine-Inf.) le 12 février 1640, épouse 1° au Château-Richer, le 13 octobre 1661 (contrat, Auber, le 11 septembre), Nicolas Leblond, fils de Jacques, bourgeois de Honfleur (Calvados) et de Françoise de Nollen; 2° à la Sainte-Famille, le 8 septembre 1678 (contrat, G. Rageot, le 7 octobre), Jean Rabouin, de la Rochelle, veuf de Marguerite Ardion.

7. Marie Leclerc, fille de Jonas et de Marie Parmentier, de Saint-Remi de Dieppe (Seine-Inf.), épouse à 21 ans, le 10 octobre 1661 (contrat, Auber, le 15 septembre) Jean-Galleran Boucher, natif de Mortagne (Orne).

8. Madeleine Dubois, fille d'Isaac et d'Anne Richer, de Saint-Sauveur de La Rochelle, épouse à 21 ans, le 19 octobre 1661 (contrat, Vachon, le 17 septembre) Michel Baugy.

9. Anne Delaunay, baptisée au temple protestant de La

(1) On trouve: Vaux-sur-Aisne et Vaux-sur-Aire (Ardennes).

Rochelle, le 10 juillet 1635, était fille de Louis, docteur en médecine, et de Marguerite Cazalede. Elle épouse, le 23 octobre 1661 (contrat, Audouart, le 21 septembre), Pierre Maillou, de Bourg en Brie sur Marne.

10. Suzanne Benet (elle signe: Suson Benet), présente au contrat de mariage de la précédente, sa tante (21 septembre 1661), était fille de Torlebé Benet, marchand de La Rochelle, demeurant paroisse Sainte-Marguerite, et de Rose Delaunay. Elle épousa, le 26 juillet 1662 (contrat, Audouart, le 16), Jean Gibault, de Fontenay-le-Comte (Vendée) (1).

11. Marie Fayette (2), présente également au contrat de mariage d'Anne Delaunay (21 septembre 1661), était fille d'Étienne, bourgeois de Paris, demeurant paroisse Saint-Sauveur, et d'Anne Cose, de Coche ou Le Coche. Elle passa, le 3 octobre 1661, un contrat de mariage (Audouart, not.), annulé le 12 janvier 1662, avec Jean Durand, de Doeuil (Charente-Inf.), puis un second le 20 janvier (même not.), aussi annulé, avec Charles Poulleau (Pouliot), de Bellême (Orne), enfin elle épousa, le 24 juillet 1662 (3) (contrat, Vachon, le 1er juin), Nicolas Huot.

12. Suzanne Rocheteau, de Ste-Marguerite de La Rochelle, épouse à 20 ans, au Château-Richer, le 22 septembre 1661, Jean Boutin, laboureur, de Saint-Jacques de Brouage (Hiers-Brouage, Charente-Inf.).

13. Marguerite-Madeleine Morisseau, fille de Julien et d'Anne Brelancour, de Saint-Pierre, ville de Roye (Somme) en Picardie, épouse, le 26 septembre 1661, François Pelletier, originaire de Galardon (Eure-et-Loir).

14. Claire-Françoise de Paris, fille de feu François et de Marie Fortier, de Saint-Eustache de Paris, épouse 1^o à 16 ans, le 27 décembre 1661, Jacques Baudon, de Fontenay-

(1) L'acte de mariage porte : " de saint Hilaire en Poitou ". Peut-être Jean Gibault était-il de S.-Hilaire-des-Loges, aujourd'hui de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte.

(2) Tanguay l'appelle aussi Marie Taget mariée en 1662 à Nicolas Piot ("Diet." I, 488) et Marie Forget mariée en 1662 à Nicolas Viau (Viot) (l. c. p. 586).

(3) L'acte au registre de Québec n'indique que le millésime. L'indication marginale est : Viot, le texte porte: Hnault corrigé en Viot. La date du mariage indiquée par Tanguay (24 juillet 1662) a été empruntée, sans doute, à une autre source.

le-Comte; 2° à Sainte-Famille, le 30 novembre 1679, Jacques Bluteau, de Gué-de-Velluire (Vendée).

15. Jeanne Godin, fille de défunts Laurent, laboureur, du bourg d'Aunay en Normandie, et Marie Haude, était venue au Canada pour servir Médart Chouart, à qui elle doit payer 102 livres pour frais de voyage depuis Paris et La Rochelle (1). Elle passe, le 10 octobre 1661, un contrat de mariage, annulé le 19 novembre suivant (2), avec André Bonneau, fils de feu André, maître texier à Vouhé (Charente-Inf.), et de feu Marie Péronnelle; puis elle épouse aux Trois-Rivières, le 30 novembre 1661 (contrat, Ameau, le 19), Pierre Larue, fils de Pierre, maître cordier, et de Cécile du Neveu, de Rebets (Seine-Inf.). Sans enfant.

16. Marie Taupier, fille de Joseph et de Jeanne Drapron, du Poitou, épouse à 24 ans, le 13 octobre 1661, Jacques de Leugré, de Sainte-Marguerite de La Rochelle.

17. Christine Reynier, fille d'Henri et d'Anne Blauvin, de Compiègne (Oise), épouse à 16 ans, en 1661 (contrat, Herlin, notaire au Cap de la Madeleine, le 25 novembre), Jean Grimard, baptisé à Sainte-Marguerite de La Rochelle, fils d'Elie et d'Anne Perrin.

18. Marie-Marthe Bourgouin, fille de Jean, bourgeois de Paris, demeurant en l'île Notre-Dame, paroisse Saint-Louis, et de Marie Lefebvre, épouse à 24 ans, le 9 janvier 1662 (contrat, Audouart, le 26 décembre 1661) Nicolas Godebout, de Berneval-le-Grand (Seine-Inf.); 2° à Sainte-Famille, le 11 juillet 1675 (contrat, Becquet, le 2), Antoine Mercereau, fils de feu Jean, maître boulanger à Montbard (Côte-d'Or), paroisse Saint-Urse, et de Marguerite Bonnevie.

19. Jeanne Lelièvre (3), confirmée à 22 ans, le 1er mai 1662, dans la chapelle des Ursulines de Québec.

(1) Archives jud. Prévôté des Trois-Rivières, 1er octobre 1661. Musée de Québec.

(2) L. cit.

(3) Différente, croyons-nous, de Jeanne Lelièvre, femme de Nicolas Le Roy, laquelle fut confirmée à La Durantaye le 1er août 1681 (Reg. des conf.). La famille de Nicolas Le Roy n'arriva d'ailleurs qu'en 1663 Cf. J.-Edm. Roy, *Notes pour servir à l'histoire de la famille de Nicolas Le Roy*, p. 47.

20. Marguerite Rousart, demeurait au Cap de la Madeleine, le 1er mai 1662. Sans alliance.

Tel est le bilan de l'immigration féminine dans la Nouvelle-France durant les quatre années 1658-1661. A partir de 1662, de 1665 surtout, les envois de filles sont plus considérables et partent de régions nettement déterminées: La Rochelle, Paris, Rouen. Nous étudierons successivement l'apport fourni par ces différents centres, tant au point de vue du nombre que de la qualité des sujets. Auparavant cependant il ne sera pas inutile de faire le point, en invoquant le témoignage de l'homme qui, en 1661, était le plus au courant des affaires canadiennes: je veux parler de Pierre Boucher (1). Certains s'étant enquis de lui, lors de son passage en France, s'il n'y avait point au Canada "bien du libertinage, veu qu'il y passe, dit-on, quantité de garnemens et de filles mal-vivantes". L'auteur de *l'Histoire véritable*. . . "répond de point en point à ces "on-dit", sans omettre, comme il sied pour des français, la petite leçon de géographie. Voici pour les donzelles: "Il n'est point vray qu'il vienne icy de ces sortes de filles, & ceux qui en parlent de la (cette) façon se sont grandement mépris, & ont pris les Isles de Saint-Christophle & la Martinique pour la Nouvelle-France: s'il y en vient icy on ne les connoist point pour telles; car avant que de les embarquer, il faut qu'il y aye quelques-uns de leurs parens ou amis qui assurent qu'elles ont tousiours esté sages: si par hazard il s'en trouve quelques-uns de celles qui viennent qui soient décriées, ou que pendant la traversée elles ayent eu le bruit de se mal-comporter, on les renvoie en France" (2).

BERNEVAL

-
- (1) Pierre Boucher s'embarqua le 22 octobre 1661 pour aller exposer officiellement au roi l'état de la colonie (Cf. Montarville Boucher de la Bruère, *Les Cahiers des Dix*, t. II, p. 260).
- (2) Pierre Boucher, *Histoire véritable et naturelle . . . de la Nouvelle-France*. . ." Réédition de B. Sulte, dans *Mém. de la Soc. Royale*, 1906, sect. I, p. 164.

FRANÇOIS-JOSEPH BISAILLON
(1851-1923)

La famille Bisailon est originaire de l'Auvergne. Le premier colon de ce nom était soldat dans la compagnie Vassal, régiment de Béarn. Il se nommait Étienne. Il épousa à Laprairie, le 26 novembre 1685, Jeanne, fille de François Roannès et en eut cinq fils (dont deux moururent en bas âge) et une fille.

Étienne Bisailon fut tué par les Iroquois à Laprairie, et il fut inhumé le 25 septembre 1697. Sa veuve se remaria en 1699 à François Dumay (1).

François, Étienne et Claude, fils du colon, se marièrent tous trois et firent souche.

Fils de Hyacinthe Bisailon et de Marie-Joseph Hèbert, François-Joseph naquit à Laprairie le 12 mars 1851, fit son cours classique au Collège de Montréal et étudia le droit à l'Université McGill. Gradué bachelier en droit, il fut admis au barreau à Montréal en 1877. M. Bisailon fut pendant quinze ans l'associé de sir Alexandre Lacoste qui devint plus tard juge en chef de la Cour du Banc de la Reine et administrateur de la province de Québec en l'absence de sir Adolphe Chapleau. M. Bisailon forma ensuite la société légale Bisailon, Brosseau et Lajoie. Il fut nommé conseil de la Reine par le marquis de Lansdowne, le 11 février 1887, et par la province de Québec en 1899.

Maître Bisailon devint l'un des avocats les plus éminents de Montréal et il fut élu bâtonnier du barreau de ce district en 1910. Il a plaidé à plusieurs reprises, devant le Conseil Privé d'Angleterre.

Vaste science des lois, exposé clair et lucide, argumentation logique, débit facile et élégant, telles étaient les qualités dominantes de cet avocat que les juges aimaient à entendre.

Au nombre des causes importantes qui lui furent confiées, l'on peut mentionner tout spécialement celle qu'intenta au gouvernement le baron de Longueuil au sujet de cer-

(1) Tanguay, vol. I, p. 53 et vol. II, p. 290.

tains terrains faisant partie du territoire de la ville de Saint-Jean. Ces terrains, rétrocédés au Roi de France pour fins militaires, ne servaient plus à la défense du fort. Avec la croissance de la ville, ce domaine de la baronnie avait acquis une valeur considérable et le baron le réclama de la Couronne. Cette cause dura plusieurs années et le baron finit par obtenir ce qu'il demandait.

M. Bisailon s'occupa aussi activement de politique. S'étant présenté dans le comté de Verchères à l'élection du mois d'avril 1895, tenue pour remplacer Félix Geoffrion, décédé, il fut défait par l'honorable C.-A. Geoffrion, frère du défunt, qui fit plus tard partie du ministère Laurier. Intrépide comme Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche, M. Bisailon était bravement allé s'attaquer au lion dans sa caverne. Le comté de Verchères n'avait, en effet, jamais élu un conservateur depuis avant la Confédération et il était regardé comme un fief appartenant à la famille Geoffrion qui y faisait la pluie et le beau temps depuis trente-deux ans. Il n'est donc pas étonnant que M. Bisailon ait été défait dans cette lutte inégale; son élection eut été presque un miracle. Il avait tout de même montré que l'on pouvait tenter la démolition de cette citadelle libérale réputée imprenable. Sa lutte n'était donc pas sans mérite au point de vue conservateur, mais il devançait son temps: il n'était qu'un précurseur. L'affranchissement du comté de la sujétion à la famille Geoffrion ne devait avoir lieu que seize ans plus tard. Ce ne fut, en effet, qu'aux élections générales de 1911 que J.-Hormisdas Rainville, avocat de Montréal, défit dans une lutte demeurée mémorable, Victor Geoffrion, l'ancien député, par une majorité de 136 voix. Le régime Geoffrion avait duré quarante-huit ans.

Maître Bisailon fut l'un des directeurs de la compagnie du chemin de fer *Montreal & Southern Counties* (1); secrétaire-trésorier de l'Institut des Professeurs catholiques de Montréal et président du club La Fontaine puis du club Cartier. Il représenta à Paris, en 1910, le barreau de Mont-

(1) Réunissant Sorel à Montréal et généralement appelé chemin de fer de la rive Sud.

réal lors des fêtes du centenaire du rétablissement du barreau de France. Deux ans plus tard, il était nommé par le gouvernement français officier de l'Instruction publique.

M. Bisailon fut aussi président de l'Association des Anciens Elèves du Collège de Montréal. A l'assemblée annuelle tenue le 23 janvier 1919, il termina son discours par l'éloge funèbre des confrères et des professeurs morts au cours de l'année 1918. Avec une éloquence sobre et discrète, comme il convenait en pareille occasion, il sut trouver des paroles émouvantes pour faire ressortir les mérites et les qualités de chacun des disparus (1).

Toujours galant homme, généreux et dévoué, M. Bisailon avait une haute idée de ses devoirs de citoyens et il se mettait volontiers au service des oeuvres sociales et charitables de la métropole; aidait ceux qui sollicitaient son concours bienveillant; il y allait même de sa bourse toujours ouverte et de ses conseils pratiques marqués au coin de la sagesse. Aussi ne manquait-on pas d'en profiter en toute occasion.

Le 7 novembre 1904 avait lieu au Monument National une assemblée dans le but de créer une École Ménagère, à la suggestion de M. J.-X. Perrault. M. Bisailon fut l'un des orateurs de la circonstance et il fut élu membre de l'organisation financière établie pour aider à cette fondation (2). Il fut "un des meilleurs amis de l'École Ménagère, qu'il protégea de son mieux, dit madame Béique (3), au moment où nous nous débattions dans les embarras qui surgissent à peu près sûrement partout devant ceux qui commencent une fondation appelée à prendre de l'importance. C'est alors qu'il fut l'ami généreux et dévoué, le conseiller bienveillant et désintéressé, toujours prêt à rendre service et qui contribua si aimablement à soutenir le courage et la persévérance de tous. Il aida à obtenir des souscriptions dont nous avons un besoin si urgent, se dépensa indéfiniment, sans compter sa peine ni ses démarches. Sa bonne humeur invariable, sa bonté de coeur, nous furent un soutien et un réconfort inap-

(1) Annuaire de 1918, Montréal, 1919.

(2) Madame Béique: "Quatre-vingts ans de souvenirs", p. 221.

(3) Ibid.

préciable. Il consentit à se laisser élire président de l'École et il y resta trois ans, je crois."

M. et Mme Bisailon étaient au nombre des intimes du sénateur et de Mme Béique et ils allaient assez souvent passer un dimanche, durant la belle saison, à l'île Béique, près de Vaudreuil. Ils y rencontraient une société choisie et fort aimable; on ne s'ennuyait pas à l'île.

" Il s'attacha de toute son âme, dit Mgr Léonidas Perrin (1), à sa profession qu'il préféra aux fonctions distinguées de la judicature qu'on lui offrit.

" C'est lui surtout qui a été l'âme dirigeante et persévérante du mouvement qui entraîna la fondation de notre association, il y mit beaucoup de son temps, il y mit tout son cœur, si bon, si affectueux et si dévoué. Si notre association est aujourd'hui forte et florissante, c'est grâce à sa confiance, à sa constance, à son imperturbable espérance dans la réussite; il connaissait et il mettait en pratique ce mot du cardinal Newman: "*Consistency is the life of every movement.*"

" Nous nous rappelons tous comment sa modestie refusa absolument une nouvelle élection à la présidence de l'association des anciens élèves du collège de Montréal. "

François-J. Bisailon avait épousé en 1877, Marie-Suzanne, fille unique de l'honorable Pierre Fortin, M.D., M.P., puis sénateur, l'ancien commandant de la frégate " La Canadienne. "

Marie-Anne, soeur de François-J. Bisailon, épousa Hormisdas-A. Lemieux, fonctionnaire à la Douane de Montréal, et fut la mère de nombreux enfants, entre autres, de l'honorable Rodolphe Lemieux, ministre des Postes, ministre de la Marine et des Pêcheries, président de la Chambre des Communes, puis sénateur. Il était aussi membre de la Société Royale du Canada.

Maitre Bisailon est mort à Montréal en 1923, entouré de l'estime et de l'affection de ses confrères du barreau et de tous ceux qui l'avaient connu.

FRANCIS-J. AUDET

(1) Bulletin de l'Association des Anciens Elèves. . . décembre 1923.

OUÛ POUVAIT ÊTRE LA MORGUE À MONTRÉAL SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS ?

Nous avons déjà répondu à la question " y avait-il une morgue à Montréal sous le régime français " ?

Six ans se sont écoulés depuis, car notre article parut dans le *Bulletin* de 1934, (p. 617). Par ce que nous savions nous pouvions assurer que dans les cas de morts violentes, accidentelles ou douteuses, les officiers de justice se rendaient où se trouvait le défunt et enquêtaient sur place. Voici maintenant un cas différent.

Le 6 décembre 1732, Nicolas Chaput, lieutenant de milice de l'île Sainte-Thérèse, près la Pointe-aux-Trembles, arrive à Montréal à trois heures de *relevée* et apprend au sieur François Foucher, procureur royal, que des cultivateurs ont trouvé un inconnu, gelé à mort dans l'île à l'Aigle, vis-à-vis Repentigny. Apparemment, le malheureux avait voulu traverser à pied, d'une rive à l'autre, mais la glace avait cédé et par les traces laissées, on apercevait que le défunt avait pu se retirer pour aller, exténué et saisi de froid, expirer sur la grève.

On prévient le juge Pierre Raimbault qui ordonne que le cadavre soit apporté en la ville, et *mis en la chambre de la geôle* (c'est-à-dire de la prison, rue Notre-Dame, près de la rue Saint-Laurent) " *pour y être exposé, être reconnu et faire ensuite ce qu'il appartiendra* ".

Nicolas Gervaise, capitaine de milice de la Pointe-aux-Trembles, se chargea de transporter le corps et le lendemain, le chirurgien Istre put faire les " constatations d'usage ".

Le 8 décembre, divers témoins venus de la campagne racontèrent le peu qu'ils savaient, puis survinrent Mathieu Larchevêque et sa femme qui déclarèrent que le défunt était leur neveu, qu'il se nommait Joseph Samson, était âgé de 22 ans et avait quitté la ville pour aller à Repentigny par affaire.

Comme le défunt avait bonne réputation, on décida qu'il serait " inhumé dans le cimetière des chrétiens " le 9 décembre. L'acte de sépulture dit qu'il mourut le 4 et qu'il

était fils d'Antoine Samson et de Geneviève Larchevêque de Québec.

Il n'y aurait peut-être pas eu lieu d'attirer l'attention sur ce pénible trépas, car semblable accident a dû se produire diverses fois si, outre le détail nouveau de l'exposition du corps " en la geôle " de la ville, on ne relevait dans la garde-robe du défunt des renseignements que peuvent utiliser ceux qui s'intéressent aux us et coutumes d'autrefois.

Tout d'abord, comment s'habillait en l'hiver de 1732 celui qui partait faire une randonnée de plusieurs milles? Pour " habillement ", il avait un capot et une veste de couleur brune, une chemise de toile herbée (1), une culotte de drap, couleur canelle, une *tuque* rouge et des *souliers sauvages*. A sa veste était attachée la clef d'un coffre déposé chez le navigateur Jean Jeanne. Dans la poche de son habit était un portefeuille en drap olive renfermant une monnaie de carte, des sous marqués (2) et un billet de 30 livres, sans doute un petit prêt dont il allait quérir le paiement.

Pour examen le juge fit venir au greffe des Seigneurs, angle des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier, le coffre recouvert en loup marin et voici ce qu'il contenait en partie :

Un chapeau, une bourse à cheveux en taffetas noir, des mouchoirs, des bas, un capot, des gants, des chemises, une ceinture en porc épïc, un livre de prières, une tasse de faïence, une cuiller en métal, une bouteille de verre, trois blagues en loup marin, une boîte à tabac en cuivre, une tabatière de corne, des peignes et le croirait-on, un " vieux violon avec son archet ".

Nulle part il n'est question de sous-vêtements. Cela ne peut surprendre puisque de nos jours encore, à plusieurs, caleçons et camisoles sont inconnus. Pour la première fois nous trouvons qu'un scribe emploie le mot *tuque*. C'est à retenir, car jusqu'à présent, les chercheurs n'avaient relevé ce mot qu'à partir de 1746 (3). On peut donc maintenant reculer la date de l'emploi de cette expression à 1732. Aux pieds, le défunt avait des *souliers sauvages*. Ce devait être ceux que l'on nomma plus tard " souliers de chevreux ".

(1) Toile blanchie sur l'herbe.

(2) Ils valaient beaucoup plus que les sous non marqués.

(3) Voir *Glossaire du parler français au Canada*, p. 683.

Pour les jours de gala, il ne portait pas perruque, mais il rassemblait ses longs cheveux dans une bourse ou sac en soie taffetas, suivant une mode qui dura.

En somme par ce qu'il laissait il apparaît que la musique l'intéressait, car, rare est la mention d'un violon dans les inventaires des gens du peuple à l'époque susdite, de plus, que le jeune homme était rangé, soigné, économe et que la ville perdait en lui un citoyen qui promettait.

E.-Z. MASSICOTTE

L'AVIATEUR JACQUES DE LESSEPS ET MONTREAL

Voilà quatre ans, pour quelqu'un qui voulait être renseigné sur les débuts de la "navigation aérienne au Canada", M. Aégicius Fauteux, consacra un article au comte Jacques de Lesseps qui "révéla le premier aux Canadiens, la possibilité de l'aviation, avec ses triomphales envolées" au-dessus de l'île de Montréal en 1910.

Tout dernièrement, le journaliste Sainte-Foy, prenant occasion des conflits auxquels donne lieu le contrôle du Canal de Suez, nous a parlé, sous le titre "Souvenir d'un héros", de l'aviateur Jacques et beaucoup de son père le "grand Ferdinand de Lesseps" qui sans être "ni ingénieur ni financier" réussit cependant à "réaliser une oeuvre universelle." (1)

On nous permettra maintenant de sortir de nos fiches quelques notes qui rattachent le héros disparu à l'histoire de Montréal.

Après l'inauguration solennelle du canal de Suez, en novembre 1869 et en pleine apothéose, Ferdinand de Lesseps, âgé de 64 ans, épousa Mlle de Bragard, âgée de 21 ans. De ce mariage naquirent six filles et six fils (2) et l'un d'eux, Jacques, n'avait que 27 ans lorsqu'il exécuta la traversée de la Manche en monoplane, dix mois après l'inoubliable Blériot (3), ce qui lui valut, en Angleterre, une cou-

(1) *M. de Lesseps et le Canal de Suez*, par André Siegfried, dans *Conférence* de 1939.

(2) André Siegfried, déjà cité.

(3) *Almanach du peuple* de 1911. L'aviation en 1910.

pe en argent et une médaille de vermeil.

Aussitôt, il fut appelé à prendre part à la Semaine d'aviation du Canada dont l'ouverture avait lieu le 25 juin 1910.

La France tenait à cette époque "la tête du mouvement aéronautique" et notre pays voulut fêter la venue de ce fils d'une remarquable famille qui, disait un Anglais "has also made a name for himself."

Le 27 juin, le conseil municipal de Montréal reçut le jeune aviateur en séance spéciale et le fait a été consigné dans les archives de la ville:

"Le comte de Lesseps, accompagné de sa soeur, madame de la Bégassière, fut présenté aux membres du conseil par M. le maire J.-J. Guérin. Après avoir écouté son éloge, le comte répondit par quelques mots de remerciements, disant que sa réception à Montréal ne pouvait être plus cordiale. . . Un bouquet de roses fut alors remis à madame de la Bégassière, après quoi tous les membres du Conseil, ainsi que l'honorable L.-O. David, alors greffier de la ville, furent présentés à leur tour à M. le comte et à madame, sa soeur. (1)

En la première décade du siècle actuel, l'aviation était en progrès continu. De jour en jour, s'accomplissaient des prouesses qui stupéfiaient et lorsque le petit monoplane de M. de Lesseps, joliment nommé le Scarabée, survola Montréal, le 3 juillet, grands et petits se pressaient dans les rues pour voir passer dans les airs ce véhicule qui évoluait aussi bien que l'eut fait un oiseau. Cette fois, M. de Lesseps était parti de Lakeside. Il accomplit un circuit de 30 milles en 49 minutes. Le 26 juillet, il s'envola de l'île Grosbois et passa sur la partie est de Montréal. Le circuit avait été de 40 milles, la performance s'était effectuée en 81 minutes et à une hauteur de 3,500 pieds. (2)

Aucun spectateur ne put songer que cette "mécanique" serait plus tard utilisée pour la destruction des villes et l'anéantissement des populations. Dans le moment, les an-

(1) Le procès-verbal de cette séance nous a été fourni par l'archiviste C. Archambault.

(2) *Montreal Gazette*, 4 juillet et 27 juillet 1910. Le record de la vitesse en 1910 était 60 milles à l'heure et celui de l'altitude, 9180 pieds.

ciens se contentaient de murmurer: "encore un rêve qui se réalise" et ils pensaient au canot merveilleux de la chasse-galerie, cher aux voyageurs d'antan, ou à certains contes de leurs grand'mères.

De Montréal, M. de Lesseps passa à Toronto, puis à Londres, Angleterre, où il épousa la fille d'un notoire constructeur de chemin de fer au Canada, Thérèse Grace MacKenzie qui lui donna quatre enfants, deux fils et deux filles, nés entre 1911 et 1918.

Pendant la grande guerre le comte de Lesseps eut le commandement d'une escadrille et il fut décoré de la Légion d'honneur.

Au mois de mai 1926, alors qu'il était chargé de "dresser la carte géographique de la Gaspésie", le comte de Lesseps séjourna quelque temps à Montréal, puis avant de s'élaner à la tâche qu'il prévoyait dangereuse, il rédigea son testament qu'il confia à un ami.

Arrive l'événement pénible qui termina la carrière de tant d'aviateurs. Le 18 octobre 1927, "en essayant d'amerir au cours d'un violent orage, le comte de Lesseps périt avec son mécanicien." Mais la nouvelle ne fut certaine que quand l'appareil fut retrouvé ainsi que les restes mortels du défunt. Et voici ce qu'on relève dans *La Presse* du 14 décembre 1927.

"Aujourd'hui ont eu lieu à Gaspé les funérailles du comte Jacques de Lesseps, mort dans un accident d'aéroplane encore inexpliqué, aux environs de Matane... Le corps est arrivé hier soir à Gaspé par le train de la Baie-des-Chaleurs et fut exposé pour la nuit à l'hôtel Baker. A 9 h. 30 du matin, il fut transporté dans la cathédrale où le service fut chanté par Mgr Ross, évêque de Gaspé... Une foule nombreuse assistait... Le deuil était conduit par les deux fils du défunt... L'inhumation eut lieu dans le cimetière de Gaspé."

x x x

Deux ans et quelques mois plus tard, le 11 avril 1930, M. le notaire Rosaire Dupuis obtenait du tribunal de Montréal, la vérification du testament olographe de l'illustre dé-

funt. De ce document précieux l'on peut détacher les passages ci-dessous :

"Montréal, ce 22 mai 1926 — Ceci est mon testament fait sain de corps et d'esprit. Je demande à Dieu de me donner le temps et la force de rétablir ma situation, de désintéresser tous ceux qui ont pu souffrir de l'échec de l'affaire dans laquelle j'étais entré après la guerre.

"Je lui demande de me permettre d'élever mes enfants honorablement, que Sa Main les guide et les protège toujours; qu'ils soient dignes de leurs aïeux qui ont été des serviteurs fidèles, vaillants, désintéressés de notre pays: *La France*. Je veux que mes enfants se rappellent toujours qu'ils sont Français et qu'on doit être d'autant plus attaché à sa patrie, qu'elle connaît des heures graves et qu'elle est malheureuse.

"Leur chemin devra toujours être celui de l'honneur, leur devise, celle que leur grand-père nous répétait à son lit de mort: "Fais ce que dois, advienne que pourra."

"Je demande à mes deux fils de travailler vaillamment à se créer une situation, de veiller de tout leur coeur sur leur mère et leurs deux soeurs, de faire respecter leur nom et de rester profondément attachés à leurs tantes et à leurs parents de France.

"Je nomme ma soeur, la Comtesse de Mora et Monsieur Jacques Fichet (de Montréal) mes exécuteurs testamentaires, en les dispensant de toutes formalités d'inventaire. . .

"Je désire être enterré où je me trouverai et avec la plus grande simplicité. Sur ma tombe une pierre avec mon nom gravé (ou inscrit sur une plaque de bronze).

"A tous ceux qui m'ont réconforté de leur affection, je tiens à dire que j'aurai pour eux, jusqu'au dernier moment une profonde reconnaissance."

x x x

Le 22 août 1930, François-Joseph de Lesseps, second fils du feu comte Jacques, épousait à Toronto, demoiselle Moretta Greene. (1) Le 21 novembre suivant, procédures à

(1) "Tel qu'il appert à son certificat de mariage" est-il dit dans la requête de la curatelle. Ce jeune fils du comte Jacques n'est plus de ce monde, car il fut mortellement blessé dans un accident d'automobile vers 1936.

Montréal qui se résumait ainsi: Tutelle à trois des enfants mineurs, curatelle à François-Joseph qui, par son mariage était émancipé, enfin, autorisation aux héritiers d'accepter la succession du défunt et d'en disposer.

Le 16 août 1932, un monument était élevé à Gaspé, à la mémoire de l'aviateur malheureux. "Ce monument dit M. Fauteux, qui se dresse face à la petite église, au tournant du chemin, est dû au sculpteur montréalais, Henri Hébert, et représente l'aviation s'affranchissant des lois de l'attraction."

E.-Z. MASSICOTTE

REPONSE

La poste sous le régime français (XLV, p. 86)—
En revoyant le bref article publié dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de mars 1939, je me demande si la formule n'est pas trop absolue de dire que *le gouvernement du Roi de France au Canada ne s'occupa jamais d'y établir un service postal quelconque.*

Il me semble que les ordonnances de Raudot en 1705 et de Dupuy en 1727, publiées dans le *Bulletin* en 1921 (t. XXVII, p. 212), indiqueraient, au contraire, une organisation assez pareille à ce qui existait ailleurs dans le temps. L'ordonnance de Hocquart, dont il est question dans l'article en cause, vise plutôt à réprimer un abus "contre le bon ordre" qu'à organiser un procédé. On y rappelle d'ailleurs que l'usage "cydevant pratiqué" était de déposer le lot de lettres "en maison bourgeoise", donc à endroit déterminé et régulier. (*B. R. H.*, XXIX, 368).

Je ne connais pas de sources d'information obligeant à mettre de côté l'opinion qu'exprimait à ce sujet M. E.-Z. Massicotte en 1921. (*B. R. H.*, XXVII, 213) Je serais bien aise d'obtenir une solution ou du moins des éclaircissements sur ce point.

J. S.

L'EMPRISONNEMENT DE L'ABBÉ MOREL

Croirait-on que l'abbé Thomas Morel, qui a laissé une réputation de sainteté sur toute la rive sud du Saint-Laurent, fut détenu pendant quelques jours comme prisonnier au château Saint-Louis de Québec? Mais, en parodiant les vers du poète, on peut dire que le crime et non la prison faisait alors la honte. Le jour de Pâques de 1675, l'huissier Genaple, ayant à faire connaître un arrêt, avait été mal reçu à la porte de l'église de la Pointe-Lévis. Le Conseil Souverain, très susceptible, tint l'abbé Morel responsable de la réception faite à son huissier, et le fit comparaître devant lui. Le missionnaire déclina la compétence du Conseil et prétendit qu'il devait être jugé par l'officialité diocésaine. Le Conseil, rendu plus prudent par l'incident Frontenac-Fénélon, tergiversa pendant plusieurs semaines. A la fin, l'abbé Morel, persistant à nier sa compétence, le Conseil Souverain donna ordre d'arrêter le missionnaire. Les tâtonnements des Conseillers et les instructions données aux huissiers prouvent leur hésitation et leur peur du scandale. Le prêtre fut donc arrêté au séminaire de Québec le 25 juin 1675 et conduit au château Saint-Louis. Il devait y rester jusqu'au 22 juillet 1675. La prison était presque dorée puisque le missionnaire avait la permission de circuler dans tout l'édifice. Une fois M. Morel prisonnier, le procès devant le Conseil Souverain fut compliqué par l'intervention de l'abbé Dudouyt, promoteur de l'officialité. L'abbé Dudouyt soumit différentes pièces au Conseil qui le rendirent un peu plus circonspect. D'autant plus qu'à la Cour souveraine la décision n'avait pas été unanime au sujet de l'arrestation de l'abbé Morel. Les choses traînèrent en longueur. Les conseillers voulaient se tirer sans trop de désavantage de l'impasse où ils s'étaient placés. Enfin, le 22 juin 1675, ils ordonnaient de remettre l'abbé Morel en liberté.

P.-G. R.
